



Editorial du



**Nouveau secrétaire-adjoint de l'ADAF : Jean ROUGERIE**

### Adhérer à une association !

Fils aîné d'une famille de quatre garçons, enfants de parents agriculteurs à Palisse, après une fin d'études au lycée agricole de Neuvic, j'ai quitté ma famille et mon village pour aller chercher du travail en dehors de la Corrèze. Je suis rentré en 1973 à la Poste et été nommé en Seine Saint-Denis. 40 ans plus tard me voilà revenu « au pays » en retraite pour retrouver le calme et le bien-être parmi les miens et amis.

M'étant toujours intéressé à ce qui touche à la nature — mes occupations personnelles sont : le jardinage, l'agriculture, la pêche, l'entretien de mes parcs et jardins et ceux de mes voisins (20.000 m<sup>2</sup>)... je m'occupe aussi d'une structure équestre et de mes parcelles boisées (25 hectares).

### Prenez votre temps pour vendre !

Vous trouverez ci-dessous le cours du bois sur pied pour la période juillet/août 2015.

Ce cours indicatif au m<sup>3</sup> réel sur écorce des bois sur pied, découpe commerciale HT, CVO comprise (0,5%) a été établi par Michel et Pierre Chavet, experts forestiers. Ces données sont tirées de la revue « *Le bois international* » du 28/08/15.

Il vous appartient de vous faire une idée sur le cours des bois, bien entendu fonction de la qualité des tiges et de la certification PEFC.

Quand les cours sont bas profitez-en pour effectuer des éclaircies et donner de la valeur d'avenir à votre forêt.

J'ajouterais une opinion personnelle, à laquelle souscrivait pleinement « Guy Farges » une référence en forêt Limousine, laissez grossir vos arbres ! L'industrie s'adaptera à la ressource, mais actuellement les grandes entreprises du bois possèdent des installations amorties, donc ont tout intérêt à rechercher des petits bois, pour améliorer leur résultat et ce au détriment des propriétaires et des générations futures.  
.../...

Jean-Maurice Aubertie

J'ai connu l'ADAF par l'intermédiaire de Rémy Chauquet, j'ai souhaité adhérer à une association en adéquation avec mes autres centres d'intérêts afin de découvrir, apprendre et échanger avec des passionnés d'environnement. Mon choix fut pris lors de la dernière assemblée générale où le poste d'adjoint de secrétaire était vacant, je l'ai accepté et vous en remercie !

### Sommaire



De manière générale ces entreprises ont intégré très peu de valeur ajoutée et se contentent de produire des bois sciés et des copeaux pour alimenter le bois énergie et produire de l'électricité à quatre fois le prix de production de la moyenne française ! Cette électricité est payée avec vos impôts et taxes sur cette même énergie, c'est la plus grande irrationalité et escroquerie des gouvernements successifs.

Bien entendu nous sommes pour l'énergie renouvelable si elle est économique et accessible au plus grand nombre, ce qui est possible !

### Circonférences et diamètres en cm, mesurés à 1,50 m du sol, sur écorce

|                    |                                | 60 à 85   | 90 à 115  | 120 à 145 | 150 à 175 | 180 à 195 | 200 à 245 | 250 et plus |
|--------------------|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|
|                    |                                | 25 à 25   | 26 à 35   | 36 à 45   | 46 à 55   | 56 à 65   | 66 à 80   | 81 et plus  |
| Epicéa / Sapin     | fût propre ou peu nouveau..... | 25 à 35 € | 35 à 50 € | 40 à 70 € | 50 à 80 € | 60 à 85 € | 60 à 90 € |             |
| Douglas et Mélèzes | fût propre ou peu nouveau..... | 20 à 35 € | 35 à 55 € | 40 à 65 € | 50 à 80 € | 60 à 80 € | 70 à 90 € |             |
| Pin sylvestre      | fût propre ou peu nouveau..... | 10 à 15 € | 15 à 20 € | 20 à 30 € | 25 à 35 € | 30 à 40 € | 35 à 50 € |             |
|                    | branchu.....                   | 5 à 10 €  | 10 à 15 € | 15 à 30 € | 20 à 30 € | 20 à 30 € | 20 à 30 € |             |
| Pin Laricio        | à fût propre.....              | 10 à 20 € | 15 à 30 € | 25 à 45 € | 40 à 60 € | 45 à 70 € | 45 à 70 € |             |

## Compte rendu de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale ordinaire de l'ADAF Dordogne-Ventadour s'est déroulée le samedi 20 juin 2015 au siège Social de l'Association à USSEL (19).

Le Président Jean Maurice AUBERTIE a remercié les personnes présentes pour ce moment fort de la vie associative et a précisé que l'ADAF regroupait à ce jour 185 propriétaires forestiers ce qui prouvait la bonne vitalité de l'association, il a remercié également toutes celles et tous ceux qui ont œuvrés pour faire vivre l'association, qui l'ont animé et ont donné de leur temps.

Les remerciements vont à la Chambre d'Agriculture pour sa bonne collaboration, à Michel RIVAL pour la qualité de son travail dans la préparation et la réalisation des journées techniques (*pratique théorique et pratique sur le terrain*) et Isabelle DANNAY pour son implication au sein de l'Association en assurant le secrétariat. Les remerciements vont également au CRPF<sup>(1)</sup>, Sylvie SERRE pour la réalisation de la lettre. Les remerciements vont aussi à tous les partenaires de l'ADAF, à tous les GDF<sup>(2)</sup> qui concourent à former un ensemble cohérent et efficace pour la promotion de la forêt. Le président a lancé un appel à toutes les bonnes volontés qui veulent s'investir dans l'association, car « nous devons préparer et trouver des partenaires et annonceurs dans le cadre de la grande région afin de pouvoir organiser des actions de promotion de l'association pour la faire grandir ».

Le compte rendu de l'Assemblée Générale de 2014 a été approuvé à l'unanimité par les personnes présentes ou représentées, le bureau est démissionnaire.

Le Président a présenté le rapport moral avec les différentes implications de l'ADAF au sein des différents organismes, il a expliqué les différents points, le rapport moral a été approuvé à l'unanimité.

Jean GUILLAUMIE, trésorier de l'association, a exposé le bilan financier qui fait preuve d'une gestion rigoureuse et de bonne santé, il a été approuvé à l'unanimité ainsi que le budget prévisionnel 2016.

Michel RIVAL a exposé le rapport d'activité technique lui aussi approuvé à l'unanimité, il a présenté les différents thèmes réalisés en 2015 et ceux prévus pour 2016 tel que : *bilan climatique et ses interférences, sécurité en forêt, préparation des sols, création de route forestière, transmission aux jeunes*.

Un appel a été lancé pour la rédaction de la lettre d'animation et d'un site internet. Le Président a souhaité la bienvenue à Jean ROUGERIE qui va s'impliquer très prochainement au sein de l'association comme secrétaire adjoint avec pour mission principale la rédaction de la lettre.

L'Assemblée ordinaire étant terminée et approuvée à l'unanimité, l'assemblée extraordinaire a pu commencer.

Cette Assemblée a porté, en particulier, sur le fait de conserver ou non un conseil d'administration, aussi important et peu actif. A l'unanimité il a été décidé de dissoudre ce conseil en conservant le bureau actuel, à savoir : président, 3 vice-présidents, trésorier et adjoint, secrétaire et adjoint. Le bureau existant avec la nomination de Jean ROUGERIE, en remplacement de Christian LANGLADE, démissionnaire de fait, Jean ROUGERIE a été élu à l'unanimité. Par ailleurs un groupe de membres d'honneurs consultatifs constitué de 6 à 8 membres : Louis CHASTELOUX, David MURAT, Jean-Noël POUGEON, Jean-Claude AVON, Alain VACHER, Jeannine COURTAULT, Bruno POMMERET et Pierre-Henri VIALANEIX a été élu à l'unanimité et sera consulté une fois par an à minima.

Cette AG extraordinaire a été approuvée à l'unanimité par les personnes présentes ou représentées. Avant de clore cette assemblée, le président a rappelé une information importante concernant la promotion de la forêt et de l'Association auprès des jeunes le 1<sup>er</sup> août 2015 à Rosiers d'Egletons à 9 heures au foyer rural : « Invitez vos amis et jeunes sylviculteurs à cette occasion, cette journée c'est votre journée qui sera animée par Michel RIVAL autour de cas concrets en forêt ». Des prestataires de la forêt seront présents lors de cette manifestation. Un café d'accueil suivi en fin de matinée par le pot de l'amitié et un repas froid seront offerts par l'association dans un cadre convivial et toujours plus professionnel !

L'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire de l'ADAF étant terminée, elle se clôture par un repas partagé en toute convivialité et dans la bonne humeur au restaurant le Marmontel à USSEL.

L'après-midi a été consacrée à l'information sur la certification **PEFC** (*gestion durable de la forêt*) avec une intervention de Madame Fernanda FERNANDES que nous remercions sincèrement pour sa disponibilité et présentation didactique du sujet à l'Assemblée.



(1) Centre Régional de la Propriété Forestière  
(2) Groupement de Développement Forestier



Vue du public



Après-midi

## Compte rendu de la journée du 1<sup>er</sup> août à Rosiers-d'Egletons

L'ADAF a organisé une journée pour la promotion de l'association où nous avons invité de jeunes sylviculteurs, par l'âge mais aussi ceux qui viennent d'hériter d'une propriété forestière.

Les professionnels et prestataires de la forêt ont également répondu présents à cette manifestation :

- ♦ Jean-Luc Chazal à Lignac : Terrassement et Déboisement ☎ 06 09 39 79 23
- ♦ Anne Gillet à Meymac : Pépiniériste et travaux d'entretien ☎ 06 78 94 19 75
- ♦ Andy Tixier à Ussel : planteur et travaux d'entretien ☎ 06 89 36 59 24
- ♦ Hervé Richard à Perret-Bel-Air : planteur et travaux d'entretien ☎ 06 81 10 12 35

Mais aussi des scieurs :

- ♦ Daniel Souny à Rosiers d'Egletons : scieur ☎ 05 55 93 03 98
- ♦ Franck Barreteau à Eyrein : scieur, charpentier et construction d'abri de jardin ☎ 07 81 55 49 89

Tous ces partenaires indispensables au métier de sylviculteur, ceux qui « mouillent le maillot » et souvent comme les petits propriétaires forestiers sont les enfants pauvres, la variable d'ajustement de la filière.

Le métier de sylviculteur change et passe du « faire » au « faire faire », cette transition doit s'organiser et l'association doit être le facilitateur de cette mutation.



Vues des participants



Le président a tenu à remercier toutes les personnes présentes et en particulier :

- les adhérents concernés par leur association et sa vitalité, leur engagement pour la réussite de cette journée de promotion de la forêt ;
- les professionnels présents et leur vision et conseils dans leur métier ;
- les partenaires de l'ADAF comme la Chambre d'Agriculture, le CRPF, le Conseil Général, la mairie de Rosiers et toutes les entreprises « sponsors » de notre développement ;
- les personnes bénévoles qui ont préparées cette journée et le repas ;
- enfin nos invités, jeunes sylviculteurs pour qui cette journée leur est consacrée.

Le président rappelle à tous, les atouts de l'association, association rajeunie et dynamique :

- 4 réunions à thèmes annuelles organisées par Michel Rival, technicien de la Chambre d'Agriculture qui vous permettent d'améliorer votre compétence et échanger avec vos collègues,
- des outils modernes de communication mis à votre disposition :
  - la plaquette ADAF et son logo, courrier électronique vous informant des réunions, évolutions pratiques, fiscales et administratives,
  - le site internet [www.adaf-correze.fr](http://www.adaf-correze.fr),
  - deux lettres annuelles pour résumer les actions de votre association.

Des services pour le confort des adhérents :

- du matériel mis à disposition des adhérents deux sécateurs dont un avec perche rallonge, un pied à coulisse pour effectuer un inventaire, disponibles et entretenus chez Sudour à Ussel
- une Assurance Responsabilité civile, défense et recours à 0,60€/hectare, indispensable pour votre sécurité et tranquillité.
- des services aux sylviculteurs proposés par la chambre d'Agriculture

En conclusion, les propriétaires fonciers de haute Corrèze souvent fils d'anciens agriculteurs sont devenus de fait sylviculteurs ! Aussi la sylviculture est un complément de revenu pour les agriculteurs de notre région et de toutes les régions où la géographie est accidentées, qu'ils soient dans la production animale et ou végétale et ou forestière (*l'arbre n'est-il pas ce grand végétal ?*) mais avec

.../...

## Compte rendu de la journée du 1<sup>er</sup> août (suite)

un taux de rotation plus élevé...

La forêt est un bien écologique (*réserve de CO<sub>2</sub>*), touristique (*randonnée, chasse, champignons...*), et économique (*rentabilité de la propriété en intégrant les risques*), aussi nous devons être plus fort ensemble et nous en avons un bel exemple avec le mouvement des agriculteurs.

Avec le temps exceptionnel que nous avons eu ces derniers mois, les professionnels ont un stock de bois de plusieurs mois, les cours ne seront pas au rendez-vous alors prenez votre temps et différer vos coupes et préoccupez-vous des entretiens.

Un rêve ? Mettre en place sur une région une mercuriale des prix en identifiant et fédérant des sylviculteurs qui souhaitent vendre des bois, nous pourrions lancer un AO pour l'ensemble des parcelles de propriétaires en la segmentant par lot de propriétaires.

Michel Rival a conduit le groupe et organisé les débats avec les professionnels invités sur deux parcelles d'un adhérent de l'association :

- parcelle de 2 hectares en coupe rase, dessouchée et plantée en Grandis et Douglas en début d'année avec une partie de régénération naturelle
- une parcelle de 17 hectares dont 5 hectares ont été plantés il y a 3 ans (*4<sup>ème</sup> année de croissance*) et dégagée (*giro broyeur et débrousailluse*), observation sur une plantation d'Épicéas communs de 50 ans, Douglas de 30 ans et petite parcelle de Concolours.

De nombreuses questions pertinentes des invités et des adhérents.

Cette journée fut un succès et où nous avons rassemblé 72 personnes qui ont pu échanger autour des agapes et dans une ambiance conviviale. Cette opportunité nous a permis d'augmenter nos adhésions de 10 nouveaux membres.

## Le Certiphyto

Pour le bien être de tous, tout acte en relation avec les produits phytosanitaires, que ce soit du conseil, de la vente, ou de l'application, sera désormais soumis à l'acquisition du certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques, dit communément « Certiphyto ».

Ce certificat atteste de l'acquisition par son titulaire de connaissances appropriées pour l'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans un souci de protection de l'environnement. **Il est individuel et professionnel.**

Ainsi, à compter du 26 novembre 2015, tout utilisateur professionnel de produits phytosanitaires professionnels, devra être détenteur de l'un des 9 certificats mis en place.

Le certificat individuel peut être obtenu :

- soit à l'issue d'une formation adaptée à l'activité, dont le contenu et la durée sont précisément fixés et les organismes qui la dispensent agréés par l'État ;
- soit à la suite d'un test assorti, le cas échéant, d'une formation ici encore encadrée par la réglementation ;
- soit au vu d'un des nombreux diplômes ou titres mentionnés dans un arrêté, tels que Capa, BPA, Bepa etc, mais obtenu dans les 5 années précédant la date de la demande.

## La loi d'avenir pour l'agriculture reporte au 26 novembre 2015 l'obligation de détenir le Certiphyto pour les salariés agricoles appliquant les traitements phytopharmaceutiques.

En Corrèze, à l'initiative de Jean Maurice AUBERTIE, président de l'ADAF, et de Michel RIVAL, conseiller forestier à la Chambre d'Agriculture 19, les forestiers se sont réunis les **3 et 4 avril** afin de bénéficier d'une formation adaptée à leur production.

Ensemble ils ont donc abordé la réglementation liée aux produits phytosanitaires, ont fait le tour des principaux ennemis des cultures (*en développant les exemples liés à la forêt*), les risques pour l'environnement et pour l'homme, les réflexes à acquérir...



## Le Certiphyto (suite)

Une autre session sera organisée pour l'automne.

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous auprès de **Michel RIVAL<sup>(1)</sup>**

*Karine BARRIERE,*

*Conseillère en charge du certiphyto à la CDA19.*



### Résumé succinct de la session :

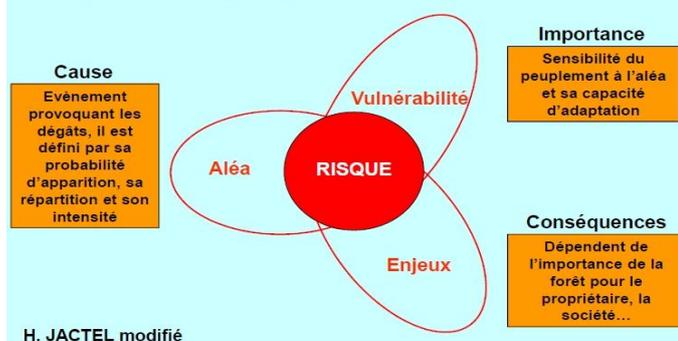
**Obtention du Certificat individuel pour la catégorie :** « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques en catégorie : **Décideur** en exploitation Agricole / forestière »

#### 1. Rappel sur la spécificité du propriétaire forestier

La production forestière est une production à partir du sol. C'est donc une composante de l'agriculture. Vous avez un numéro d'identification (*n°SIRET*) au titre de sylviculteur. A ce titre, les réglementations du domaine agricole s'appliquent à la forêt.

##### 1.1 Notion de risque en gestion forestière

L'analyse de ce risque repose sur 3 composantes :



#### 2. Le Grenelle de l'environnement

**Les enjeux :** « Produire plus tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts. »

##### Le plan d'actions :

- produire plus de bois et valoriser mieux la ressource bois.
- protéger mieux la biodiversité en forêt et garantir la gestion durable.
- adapter les forêts françaises et anticiper le changement climatique.

#### 3. L'utilisation des produits phytopharmaceutiques : le plan Écophyto

**Objectifs :** réduire de moitié la fréquence de traitement et l'utilisation des pesticides dans l'agriculture française en 10 ans notamment par :

- le retrait du marché des substances les plus préoccupantes,
- la diffusion de méthodes alternatives.

##### En pratique :

- Vous devez avoir un certificat d'utilisateur pour acheter et appliquer ces produits.
- Le secteur forestier utilise peu de produits « phyto » et seulement sur une période courte de la vie du peuplement.

Le certificat n'est pas un quitus pour les utiliser davantage.

Attention, certains produits homologués pour un usage agricole (*y compris alimentaire*) peuvent ne pas être autorisés en forêt.

##### Plan de surveillance : le DSF

##### La surveillance de la santé des forêts en France

Depuis 1989, c'est le Département de la Santé des Forêts (*Ministère de l'Agriculture*) qui est chargé de cette mission, avec de multiples partenaires : organismes forestiers publics et privés, recherche...

**Pour mettre en œuvre cette surveillance, il s'appuie sur : un réseau de 220 correspondants-observateurs**, forestiers de l'ONF, des CRPF et de l'Etat (DRAAF, DDT...),

Ce réseau est animé par les permanents des 5 pôles interrégionaux de la santé des forêts, l'ensemble est coordonné par le Département de la Santé des Forêts (DGAL).

**Organisation de la veille sur les évolutions technologiques et réglementaires, veille sanitaire**

le site du DSF : <http://agriculture.gouv.fr/sante-des-forets>

**Libres propos ! ....****Histoire de papillons... (Jean-Noël Pougeon)**

Lorsque j'ai proposé d'écrire un article ayant attiré aux papillons, le point d'interrogation visible au dessus de la tête des membres du conseil d'administration, m'a amené à préciser : "les chenilles processionnaires", ce qui a eu l'effet immédiat de permettre de faire comprendre le rapport avec la sylviculture.

Je ne prétends nullement être un spécialiste et je pense que pour obtenir des informations exhaustives la méthode la plus efficace est d'utiliser le terme : "chenille processionnaire" sur un moteur de recherche, on pourra obtenir ainsi toutes les informations nécessaires ainsi qu'un grand nombre d'autres à titre de curiosité. Néanmoins à titre de promeneur en forêt, je me suis interrogé, comme beaucoup d'entre vous sûrement, sur la raison de l'apparition de ces espèces de boules de coton sur les pins.

Une des particularités des insectes est qu'ils passent par quatre stades très différents au cours de leur existence : l'œuf, la larve, la chrysalide et l'imago.

On a souvent en vision la phase terminale l'imago, qui volète comme une fleur ailée, ou évolue dans les airs d'une façon très improbable comme le lucane cerf volant, (« escharabeau banar » en patois, que l'on peut traduire par scarabée avec des cornes).



Mais ce qui provoque des dégâts, ce sont les larves, par leur caractère défoliant, et l'imago par son aptitude à disséminer la population. Les chenilles mangent les feuilles, elles privent les arbres de leur aptitude à respirer et de leur activité de photosynthèse.

Plus de feuilles ? Plus de vie !

Les papillons de la famille des processionnaires pondent de grandes quantités d'œufs au même endroit. Les chenilles sont souvent monophages et concentrent donc leur consommation sur le même végétal. Elles protègent leur "nid" par des fils de soie qui donnent ces impressions de voile ou de boules cotonneuses et qui ont pour objectif de les protéger des prédateurs. Elles sont souvent irritantes ou allergisantes au toucher. Il est déconseillé de faire brûler les "nids", car les substances chimiques nocives peuvent s'évaporer et pénétrer dans les voies respiratoires de l'incendiaire. Un traitement par insecticide détruira d'autres insectes, abeilles et pollinisateurs divers, qui ont leur utilité et ce n'est pas forcément une bonne idée. Le froid de l'hiver est un traitement naturel efficace, mais pour quelques degrés de plus d'un hiver clément la population fera des bonds vers des latitudes plus nordiques. Car c'est là qu'intervient l'imago qui a des ailes et peut de plus profiter du vent, la femelle va toujours rechercher de nouveaux lieux de ponte où sa progéniture pourra se nourrir, déplaçant vers des territoires inexploités une descendance affamée.

Toutes ces caractéristiques redoutables en font un adversaire coriace pour les végétaux qui ont le malheur de susciter son appétence. Mais c'est là que l'on peut mesurer les limites de la menace, tout en envisageant l'importance du danger. En général une seule espèce végétale est menacée.

Les chenilles qui, ces dernières années, ont jeté leur dévolu sur le fusain et le prunelier n'ont pas provoqué de réaction exceptionnelle de la part des forestiers. Celles qui portent leur intérêt sur les pins sont plus inquiétantes, mais y a-t-il beaucoup de propriétaires dans notre association qui ont des forêts de pins de valeur qui ont survécu aux deux dernières grosses tempêtes, s'il en existe et qu'ils rencontrent des problèmes avec les chenilles processionnaires, il ne faut pas qu'ils hésitent à faire appel à des techniciens forestiers pour qu'ils leurs apportent

.../...

## Quelques réflexions de nos adhérents

leur expertise afin de leur proposer la solution la plus efficace à leur situation.

Par contre, le phylloxera a détruit des territoires viticoles entiers et ruiné des régions, alors que la vigne existait depuis au moins 2 millénaires. S'il apparaissait un destructeur de Douglas, Sapins pectinés, Sapins de Vancouver, Epicéas, Mélèzes, les dégâts pourraient être catastrophiques. Notre rôle pour nous prévenir de ces dangers et d'observer nos forêts, de signaler les problèmes, d'alerter au plus tôt les techniciens compétents, plus on réagira rapidement, plus on sera en mesure de circonscrire le danger.

Maintenant revenons-en à nos lépidoptères, 7 espèces de chenilles se nourrissent de l'ortie, 11 de la ronce, 16 de l'aubépine, 19 du bouleau. Elles pourraient protester quand on leur supprime leur garde manger. Pourtant elles demeurent étrangement silencieuses.

Nous devons nous inquiéter des dégâts des insectes, surtout des ravageurs récemment importés, (doryphores, frelons asiatiques, varois,) mais devons nous dépenser du temps et de l'énergie pour éradiquer des végétaux et arbustes de sous-étage qui ne nuisent en rien à nos forêts.

Pour continuer à contempler les fleurs volantes de nos journées de printemps et d'été : les papillons, il peut suffire d'arrêter notre tronçonneuse avant de couper un sureau...



### Prestataires exemplaires ! (Roger Boyer)



Finis le mauvais temps, voici le printemps et la pousse de quelques gyromitres très recherchés. Malheureusement après une longue période de temps pourri, l'accès des parcelles n'est pas toujours possible, car les chemins forestiers, pistes ou chemins communaux sont difficilement praticables à cause des ornières creusées par les engins de débardage de bois et... l'oubli d'une remise en état des chemins par ceux qui ont causé ces dégâts !

Je sais à quoi vous pensez ! La marche à pied est bonne pour la santé, mais la promenade ou la cueillette des champignons seraient elles interdites aux "vieux", octogénaires et nonagénaires comme moi ? La plupart des propriétaires forestiers tolèrent amicalement une promenade dans leurs parcelles et je les remercie sincèrement !

Début avril, j'ai eu l'occasion de faire une sortie sur la commune de Saint-Rémy, et j'ai été surpris de ne pouvoir emprunter à pied, à cheval ou en voiture, le chemin habituel à cause des ornières creusées par les engins de débardage.

Afin bref, courageux et téméraire, je continue dans les ronces et la broussaille, bien décidé à tenir mon objectif ! Fin avril, je reviens pour effectuer une petite expédition et, oh ! Surprise ! le chemin est en parfait état ! Je peux à nouveau me promener et flâner sur le chemin.

Quelque temps plus tard j'apprends par un voisin que l'exploitant forestier est venu avec une mini pelle et a remis la piste en meilleur état qu'il ne l'avait trouvée à son arrivée ! J'y compris en effectuant des travaux et en créant un passage busé dans un endroit très humide. Bravo pour cet acte citoyen !

Je taïrais le nom de cet intervenant de la forêt qui mériterait d'être cité et je souhaiterais que cet exemple de civilité soit repris par beaucoup de ses confrères.

Le chantier se situe sur la commune de Saint-Rémy, forêt de Mirambel.

Allez vérifier si le cœur vous en dit, mais je ne suis pas un menteur ! Mais n'attendez pas trop longtemps, car d'autres prestataires moins regardants pourraient anéantir rapidement, ce travail de qualité.

Encore merci Monsieur et bonne promenade.



## En bref...



### Les sylviculteurs solidaires des agriculteurs dans cette période de sécheresse !

Un de nos adhérents sylviculteurs sur la demande d'un agriculteur de Peyrelevade a donné son accord pour faire paître des bovins dans un pacage planté en pins sylvestre et où de nombreuses places d'herbes sont disponibles ainsi qu'un ruisseau facilitant l'approvisionnement en eau du troupeau.

Un exemple fort que l'agriculture et la sylviculture sont intimement liées dans les régions accidentées de montagne, le sylviculteur est un agriculteur, mais le taux de rotation de son produit est plus lent que la production végétale. Et encore que le taux de certaines productions fruitières demande plusieurs années avant de produire.



### Agriculture : un cancer dû aux pesticides classé maladie professionnelle

10 juin 2015



Le lymphome malin non hodgkinien, un cancer du système immunitaire, a été reconnu en France comme maladie professionnelle pour les agriculteurs ayant été exposés aux pesticides dans le cadre de leur métier.

Un décret signé par le ministre de l'Agriculture a été publié mardi, ajoutant cette maladie au tableau des maladies professionnelles reconnues pour l'agriculture.

L'exposition des agriculteurs peut provenir de la "manipulation ou l'emploi" de pesticides, "par contact ou inhalation", ainsi que du "contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides", précise le texte.

"La reconnaissance de cette maladie permettra à de nombreuses victimes d'obtenir une prise en charge des soins liés à leur pathologie, ainsi que l'attribution d'une indemnisation", s'est réjoui dans un communiqué l'association Phyto-Victimes, qui milite pour faire reconnaître l'impact sanitaire des pesticides.

Pour l'association, il s'agit d'une "nouvelle étape" dans la "mise en visibilité de l'impact des pesticides sur la santé des professionnels".

En 2012, la maladie de Parkinson avait été inscrite sur la liste des maladies professionnelles provoquées par l'exposition aux pesticides.

### Succès du procédé Isobutène avec le xylose, le sucre du bois

Le procédé Isobutène a d'abord été développé par Global Bioenergies en utilisant du glucose issu de céréales telles que le blé ou le maïs. Début 2015, la société a annoncé que le procédé pouvait fonctionner avec des sucres issus de déchets agricoles et forestiers, environnés de nombreuses impuretés. Les ressources issues de ces déchets agricoles et forestiers, dites de « 2<sup>ème</sup> génération », sont des mélanges complexes contenant non seulement du glucose, un sucre à six carbones, mais également des sucres à cinq carbones, au premier rang desquels le xylose, étymologiquement le « sucre du bois ».

Global Bioenergies annonce aujourd'hui avoir pour la première fois obtenu de l'isobutène fermentaire en utilisant exclusivement du xylose comme ressource, suivant des performances proches de celles obtenues à partir de glucose de blé et du saccharose de betterave. Le métabolisme central de la souche de production utilisée a été remanié en utilisant une approche innovante de biologie de synthèse.

Frédéric Pâques, Directeur des Opérations de Global Bioenergies, déclare : « Nous continuons de diversifier les ressources compatibles avec le procédé Isobutène. Notre procédé, peu sensible aux impuretés présentes dans les ressources de deuxième génération, se montre également robuste et adaptable à diverses matières premières. »

Marc Delcourt, P-DG de Global Bioenergies, conclut : « La valorisation des déchets agricoles et fo-  
.../...

restiers est une industrie naissante, qui représente pour Global Bioenergies une opportunité importante. Lorsqu'elles seront disponibles en grandes quantités, ces ressources bon marché permettront de réduire encore les coûts de production du bio-isobutène, et de faciliter la diffusion de la technologie dans un contexte de volatilité des prix dans la pétrochimie. »

### **A propos de GLOBAL BIOENERGIES**

Global Bioenergies est l'une des rares sociétés au monde et la seule en Europe à développer un procédé de conversion de ressources renouvelables en hydrocarbures par fermentation. La société s'est focalisée dans un premier temps sur la fabrication biologique d'isobutène, une des plus importantes briques élémentaires de la pétrochimie qui peut être convertie en carburants, plastiques, verre organique et élastomères. Global Bioenergies continue d'améliorer les performances de son procédé, mène des essais sur son unité pilote, a débuté la construction d'un démonstrateur industriel en Allemagne et prépare la première usine de pleine taille au travers d'une Joint-Venture avec Cristal Union nommée IBN-One. La société a également répliqué ce premier succès au propylène et au butadiène, deux autres molécules de la famille des oléfines gazeuses qui constituent le cœur de l'industrie pétrochimique. Global Bioenergies est cotée sur Alternext d'Euronext à Paris (FR0011052257 – ALGBE) et fait partie de l'indice Alternext Oseo Innovation.

Recevez directement l'information financière de Global Bioenergies en vous inscrivant sur

[www.global-bioenergies.com](http://www.global-bioenergies.com)

Suivez-nous sur Twitter : [@GlobalBioenergi](https://twitter.com/GlobalBioenergi)

 GLOBAL BIOENERGIES

## **Le CIFA de Groupama**



Le **Compte d'Investissement Forestier et d'Assurance** est une épargne dédiée à la protection de la propriété forestière, en complément d'un contrat d'assurance garantissant le risque de tempête.

Il est ouvert à toute personne physique, groupement forestier ou société d'épargne et est constitué **d'un ou plusieurs comptes à termes pour une durée de 120 mois**.

Montant minimum : 100 euros et jusqu'à **2 000 euros** sans justificatif.

Montant maximum : **2 500 euros par hectare de forêt assuré**, en justifiant que les fonds déposés proviennent uniquement de produits de coupe issus de l'exploitation des parcelles en nature de bois et forêts dont le titulaire est propriétaire.

Le plafond est adapté au nombre d'hectares : plus vous possédez d'hectares de forêts, plus vous disposez d'un plafond de dépôt élevé.

Chaque versement complémentaire donne lieu à la souscription d'un nouveau compte à terme d'une durée de 120 mois.

Il est possible d'effectuer un retrait anticipé total ou partiel des sommes déposées sur le compte. **Le taux est de 2.60% Brut avec un TRAAB de 2.34%**.

Les intérêts sont versés à l'échéance du compte à terme lors du retrait anticipé au prorata des sommes retirées. Ils ne sont donc pas capitalisés.

Le **CIFA** ouvre droit à une **exonération de l'assiette de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune** à concurrence de **75%** déposés sur le compte. C'est de même pour la transmission dans le cadre **d'une donation ou d'une succession**.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez appeler Monsieur Patrick MIRAMONT à **l'agence PREMIUM** au **01 49 200 400** ou envoyer un mail à l'adresse suivante :

[patrick.miramont@groupamabanque.fr](mailto:patrick.miramont@groupamabanque.fr)



BANQUE  
**Patrimoine** CIFA (Compte d'Investissement Forestier et d'Assurance)  
 Bulletin de versement complémentaire (selon Conditions particulières) Personnes physiques

Référence du conseiller : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
 Réalisateur : Nom : \_\_\_\_\_ Agence/Conseiller : \_\_\_\_\_ N° d'apporteur : \_\_\_\_\_  
 CR/Centre de profit : \_\_\_\_\_

> Identification du titulaire

N° client : \_\_\_\_\_  
 Mme  M Nom : \_\_\_\_\_  
 Nom de naissance : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : \_\_\_\_\_



BANQUE  
**Patrimoine** CIFA (Compte d'Investissement Forestier et d'Assurance)  
 Mode d'emploi

N'hésitez pas à demander de l'aide à tout moment pour compléter votre dossier au :

**0 800 004 149** appel gratuit depuis un poste fixe

I > Ouverture de votre CIFA Groupama Banque

**Réponse à Mr D'USSEL (Syndicat de Propriétaires Forestiers du Limousin—antenne de la Corrèze)**

Cher président,

Votre courrier a retenu toute notre attention, celle du bureau et du conseil d'administration. En effet, nous avons préféré retarder l'envoi en rédigeant une réponse collective, le bureau et le conseil d'administration de l'Adaf s'est réuni le 25 écoulé et ce fut l'occasion d'examiner le point de vue de l'assemblée sur ce sujet.

Dès notre élection en 2010, dans un contexte de consolidation de notre association, nous vous avons rencontré à Paris afin de vous informer de la volonté du conseil d'administration de souscrire une RC défense et recours pour nos adhérents qui ne souhaitaient pas adhérer au Syndicat. En aucun cas vous nous avez fait part de cette proposition, seulement quelques mois après avoir conclu un accord avec un assureur, mais la décision était prise et nous respectons nos engagements. Nous vous informons que la RC défense et recours n'a jamais fait l'objet d'incitation de résiliation auprès des adhérents du Syndicat, mais ne pouvons empêcher certaines distorsions d'explications d'adhérents qui vous quittent et dont nous ne sommes pas à l'origine. En effet certains adhérents de l'Adaf ont continué à souscrire leur police d'assurance RC auprès du Syndicat, c'est leur droit, leur choix et leur liberté ! Le Syndicat du Limousin est un syndicat solide et ce n'est pas la résiliation de 3 adhérents qui vont mettre en péril les ressources du Syndicat, nous l'espérons bien sincèrement. Quant à l'Adaf, nous stabilisons nos adhésions à 190 membres et sans augmentation des surfaces assurées, nous aussi malheureusement nous perdons quelques adhérents mais le taux de résiliation est compensé par de nouvelles adhésions.

Vous financez des actions auprès du Ministère ce dont nous vous félicitons, ces travaux devraient profiter au plus grand nombre de sylviculteurs. Cependant en quatre ans de présidence du GDF de L'Adaf Dordogne Ventadour (*qui doit être le « bras armé » du Syndicat*), nous n'avons reçu aucune information sur les dossiers en cours tant au niveau régional que national et aucun point d'avancement. La crédibilité du Syndicat passe, à notre avis, par une communication structurée, partagée, une stratégie claire et une défense sans faille des propriétaires forestiers dans leur quotidien de sylviculteur.

Enfin soyez certain que nous sommes une association responsable, ayant des ressources sans aucune mendicité d'argent public, des comptes équilibrés, avec une volonté de faire, de produire du concret avec des bénévoles encouragés dans l'action. Le bureau se doit d'être porteur de sens, il a aussi des devoirs d'accompagnement, de formation et d'information dans un environnement instable, voir hostile. Nous avons aussi des devoirs vis à vis de nos adhérents et devons être valeur d'exemple.

Le dernier paragraphe est plein de bon sens, nous sommes d'accord avec vous sur le fait qu'il faut être unis face au monde politique et industriel mais l'organisation de la forêt elle-même est compliquée et lorsque l'on parle convergence des Cedef, GDF et Cedef... ou est l'unité ? Permettez-moi de féliciter Alain Colinot qui œuvre à fédérer l'ensemble des régions, des organismes forestiers et des hommes... Il faut s'apprendre à faire plus, avec moins, au risque de disparaître et surtout ne pas mettre dans la basse-cour des poulets et des renards !

Enfin pour nous il n'y a aucune guéguerre, il y a seulement des idées quelque fois différentes, des constats et les faits sont têtus mon cher Marc, aussi il serait bon d'écouter et de favoriser l'émergence d'autres pratiques, sur ce dernier point nous voyons tous que le modèle proposé pour notre société n'est plus en lien avec la réalité sociale et économique.

Dans ce sens nous manquons tous de bénévoles pour établir, bâtir de nouvelles références de gestion, qui nous permettront de répondre aux défis de demain, il est donc de la plus haute importance de réfléchir ensemble au plan de référence pour la Forêt que nous pourrions bâtir « Invent Forest 2020 ».

Nous restons à votre disposition pour échanger sur la stratégie à conduire et les plans d'actions à mettre en place afin de construire un Syndicat fort, compétent et respecté.

Nous vous prions d'agréer cher Marc en l'expression de nos meilleures salutations.

Jean Maurice AUBERTIE



## CR journée du 22 mai sur « sylviculture et cours d'eau »

Cette journée d'information et d'échanges « Sylviculture et cours d'eau » de l'association de développement et d'animation forestière Dordogne-Ventadour avait pour but de diffuser les problématiques du groupe de travail sylviculture et milieux aquatiques.

### Son origine / sa raison d'être :

#### **Des milieux aquatiques dégradés par certaines pratiques sylvicoles :**

Érosion des pistes par passage d'engins (fonction conception et utilisation), des berges lors des travaux et de la traversée de cours d'eau par les engins, des parcelles après coupe, dessouchage, sous-solage : arrivées en masse de matières organiques et minérales dans le cours d'eau :

- ◇ Berges écrasées par passage des engins
- ◇ Ripisylve supprimée, remplacée (coupe rase, plantation)
- ◇ Utilisation de produits de traitements phytosanitaires
- ◇ Déversements accidentels (hydrocarbures, huiles...)



↓  
Cours d'eau colmatés :

- ◇ Disparition d'habitats et d'espèces
- ◇ Eau polluée (phytosanitaires, hydrocarbures, matières organiques et minérales)
- ◇ Écosystèmes perturbés (perte de ses capacités d'auto-épuration)
- ◇ Usages eau/milieu aquatique (eau potable, abreuvement, baignade, pêche, activités touristiques) compromis ou réduits, surcoûts, pertes économiques

### **Une exigence européenne :**

la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) demande :

- ◇ le bon état des milieux aquatiques et leur non dégradation
- ◇ une activité forestière :
  - en développement (demande bois énergie en augmentation)
  - à maintenir sur le territoire (une richesse économique du Limousin)

### **Son enjeu :**

Concilier le développement des activités forestières et la préservation des milieux aquatiques

### **Sa composition :**

Réunir des acteurs des milieux aquatiques et forestiers. Il s'agit de rapprocher ces deux milieux, de permettre des échanges entre eux et de faire entendre et comprendre les problématiques de chacun. Elle a évolué en concertation avec les membres du groupe de travail, qui compte 28 représentants.

### **Ses objectifs :**

Réaliser un guide des bonnes pratiques sylvicoles en milieux aquatiques et accompagner les acteurs du territoire pour que ces bonnes pratiques soient mises en œuvre sur le terrain.

⇒ le guide a été imprimé à 6500 exemplaires avec une version électronique accessible sur le site internet des services de l'État en Corrèze : <http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-filiere-bois/Foret-Filiere-Bois/Sylviculture-et-milieux-aquatiques>

⇒ 6 journées de formation gratuites prévues sur le Limousin à raison de deux par département.

⇒ des journées thématiques, 4 thèmes :

- ◇ Voirie forestière
- ◇ Franchissement de cours d'eau
- ◇ L'eau et les travaux forestiers : de la préparation du sol jusqu'à la plantation
- ◇ L'eau et les travaux forestiers : de l'éclaircie jusqu'à la coupe

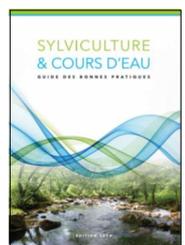
**Objectif :** informer, expliquer et montrer sur le terrain les bonnes pratiques indiquées dans le guide.

**Cible :** entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers, conseillers forestiers, experts forestiers, donneurs d'ordre... et techniciens rivières – (Formations orientées vers les professionnels mais ouvertes aux propriétaires)

**Programmation :**

- le 16/05/2014 à Meymac et le 19/06/2014 à Rochechouart
- le 30/01/2015 à Neuvic (*Compte rendu dans le dernier journal*)
- le 18/06/2015 à Sainte-Feyre ;

La dernière aura lieu en septembre/octobre 2015 sur com. com. Bourgneuf/Royère de Vassivière



## Agenda 2015 – A retenir...

### Réunions passées :

- ◇ La réglementation en matière de circulation et d'entretien des chemins communaux
- ◇ Certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en exploitation agricole » première session
- ◇ Sylviculture et cours d'eau
- ◇ Journée " jeunes sylviculteurs " : vulgarisation et cas concrets en forêt
- ◇ Journée Inter associations CETEF/GDF sur la sylviculture du Douglas : la qualité du bois (26 septembre 2015)

### Réunions à venir :

- ◇ Sécurité des chantiers en forêt : **23 octobre 2015**
- ◇ Certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en exploitation agricole » deuxième session :  
**19 – 20 novembre 2015**



## Agenda des réunions pour l'année 2016

- ◇ Information PEFC : visite d'entreprises certifiées : **26 février 2016**
- ◇ Nouvelles techniques de préparation/plantation : relancer le reboisement et préserver les sols : **9 avril 2016**
- ◇ Les essences forestières de reboisement : visite de pépinière : **21 mai 2016**
- ◇ Volet forestier du PNR de Millevaches 2016/2020 : détail des actions forestières : **23 septembre 2016**
- ◇ Création d'une route forestière « Noailhac-Lestauvert » parcours pédestre sylvoicole : **29 octobre 2016**

**Assemblée Générale : le 25 juin 2016**

**avec intervention de la Safer**



### Président :

J-M. Aubertie  
30 rue Abraham Bosse  
37000 Tours  
jmaubertie@yahoo.fr

### Vice-présidents :

- ◇ F. Bordes
- ◇ D. Réveillon
- ◇ M. Joly

### Secrétaire

C. Queyroux  
8 place Henri Queuille  
19160 NEUVIC  
c.queyroux@wanadoo.fr

### Secrétaire-adjoint :

J. Rougerie  
16 allée A. Renoir  
93470 COUBRON  
a-rougerie@wanadoo.fr

### Trésorier :

J. Guillaumie  
Le Bétonnet  
19300 Rosiers d'Egletons  
jean-guillaumie@orange.fr

### Trésorier-adjoint :

M. Valadour  
Résidence Clemenceau  
19000 Tulle  
michele.valadour@wanadoo.fr

### Animateur :

M. Rival  
Chambre Agriculture  
Immeuble Consulaire  
19200 Usselle  
m.rival@correze.chambagri.fr

### Secrétariat :

I. Dannay  
Chambre Agriculture  
Immeuble Consulaire  
19200 Usselle  
isabelle.dannay@correze.chambagri.fr

Plaquette réalisée  
avec  
le concours  
du CNPF

Région Limousin  
Agence d'Egletons  
(mise en page : Sylvie Serre)



**FOGEFOR**  
EN LIMOUSIN  
Formation Gestion Forêtiers

**Le FO.GE.FOR. vous propose de connaître les fondamentaux qui vous permettront de gérer votre forêt :**

**Cette formation aura lieu à l'automne 2015, en 4 samedis :**

**(12 septembre, 10 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2015)**

Trois journées de terrain pour apprendre à mieux regarder la forêt, reconnaître les principaux arbres forestiers Limousins, connaître quelques éléments d'écologie forestière et maîtriser les éléments de diagnostic d'une parcelle. Une journée en salle pour se familiariser avec les organismes auxquels a affaire le forestier privé en fonction de ses objectifs.

**Formation ouverte à tous, quel que soit le niveau de connaissance.**

**Tarif de la journée : 15 € (hors frais de restauration)**

### RENSEIGNEMENTS ou INSCRIPTIONS:

**FOGEFOR en LIMOUSIN – M. François DIDOLOT**

**Safran - 2 av. Georges Guingouin - CS 80912 Panazol - 87017 LIMOGES Cx 1**

**tél. : 05.87.50.42.06 - e-mail : francois.didolot@crpf.fr**